

MAIRIE DE BRAISNES-SUR-ARONDE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le **21 mars** à 11 heures, les membres du Conseil Municipal, de la commune de Braisnes-sur-Aronde, se sont réunis à la Mairie, sur convocation adressée par le Maire sortant.

Étaient présents : Mme Isabelle GRANGER, M. Gilles DUPUIS, Mme Dominique LEFEVRE, M. Éric MAIK, Mme Chantal LAPLANCHE, M. Patrick NICOLLE, Mme Lara LEGAI, M. Xavier LAMOUREUX, Mme Martine BETOIN, format la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Mme Coralie LO BIANCO pouvoir à M. Gilles DUPUIS, M. Cédric BOYER pouvoir à Mme Isabelle GRANGER

La séance est ouverte par Monsieur LITTY Pierre, Maire sortant, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et les a déclarés installés :

- 1 - Madame Isabelle GRANGER
- 2 - Monsieur Gilles DUPUIS
- 3 - Madame Dominique LEFEVRE
- 4 - Monsieur Éric MAIK
- 5 - Madame Chantal LAPLANCHE
- 6 - Monsieur Patrick NICOLLE
- 7 - Madame Coralie LO BIANCO
- 8 - Monsieur Cédric BOYER
- 9 - Madame Lara LEGAI
- 10 - Monsieur Xavier LAMOUREUX
- 11 - Madame Martine BETOIN

Madame LEFEVRE Dominique, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a ensuite pris la Présidence.

Le Conseil Municipal a désigné Madame LEGAI Lara comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-03 pour élection du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L.2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis au Président, son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Premier tour du scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Madame Isabelle GRANGER : 11 voix (onze voix)

Madame Isabelle GRANGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire de la commune de Braisnes -sur-Aronde.

Délibération n° 2026-04 portant création des postes d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 3 de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 11 membres ;

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création de 1 poste d'adjoint au Maire
- De faire procéder à l'élection de la personne occupant le poste ainsi créé.

Délibération n° 2026-05 pour l'élection des adjoints

Vu la décision du Conseil Municipal de créer 1 poste d'adjoint,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent, de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Gilles DUPUIS : 11 voix

Monsieur Gilles DUPUIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

Délibération n° 2026-06 pour acceptation du tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que le résultat des élections des adjoints et au vu de la feuille de proclamation du recensement général des votes propose le tableau du Conseil Municipal ci-après :

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| 1- Madame Isabelle GRANGER | Maire |
| 2- Monsieur Gilles DUPUIS | Premier adjoint |
| 3- Madame Dominique LEFEVRE | Conseillère |
| 4- Madame Martine BETOIN | Conseillère |
| 5- Madame Chantal LAPLANCHE | Conseillère |
| 6- Monsieur Xavier LAMOUREUX | Conseiller |
| 7- Monsieur Patrick NICOLLE | Conseiller |
| 8- Monsieur Éric MAIK | Conseiller |
| 9- Madame Lara LEGAI | Conseillère |
| 10- Madame Coralie LO BIANCO | Conseillère |
| 11- Monsieur Cédric BOYER | Conseiller |

Fait et rédigé en séance à Braisnes-sur-Aronde, le 21 mars 2026

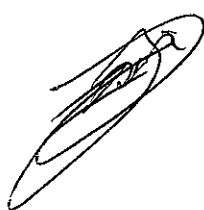
Le doyen d'âge



Le Maire



Le secrétaire de séance



Les conseillers

